

AGENCE FRANCE LOCALE

Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 6 mai 2025

Lyon, le 6 mai 2025,

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de l'Agence France Locale (la « **Société** ») dûment convoquée en date du mardi 6 mai 2025 à 9 heures, au siège social de la Société, s'est tenue sous la présidence du Président du Conseil de surveillance de l'Agence France Locale, Monsieur Sacha Briand (le « **Président** »).

Le quorum légal était atteint, représentant 2 655 228 actions ayant droit de vote, soit 100,00 % des droits de vote.

Les actionnaires de l'Agence France Locale ont adopté l'ensemble des résolutions leur ayant été soumises par le Directoire de la Société, principalement :

A titre ordinaire :

- L'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis selon les normes françaises, et des comptes sociaux et consolidés établis selon les normes IFRS ;
- Affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5 779 722,47 euros, comme suit :
 - A hauteur de 5% à la réserve légale, soit un montant de 288 987 euros ;
et
 - Le solde sur le compte « Report à nouveau », soit un montant de 5 490 735,47.
- Le renouvellement du mandat des membres du Conseil de surveillance suivants, dont le mandat venait à expiration :
 - Monsieur Sacha Briand
 - Madame Marie Ducamin
 - Madame Marie Lemarié
 - Madame Sophie L'Hélias
 - Monsieur Olivier Landel
- La nomination de trois nouveaux membres du Conseil de surveillance :
 - Monsieur Olivier Labe et Madame Lydie Assouline, précédemment censeurs au sein du Conseil
 - Monsieur Bertrand de Mazières



A titre extraordinaire :

- Le renouvellement des délégations de compétence au Directoire à l'effet de décider de la réalisation d'opérations d'augmentation de capital, essentielles et récurrentes dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité du Groupe Agence France Locale.
- L'insertion d'un nouvel article 15.7.6 aux statuts de la Société permettant les consultations du Conseil de surveillance par voie écrite.